

à Paris, comme commissaire de l'Exposition universelle ; espérons que l'éminence des services qu'il a rendus au Canada, dans cette importante circonstance, sera dévoilée avec le temps ; en attendant, nous félicitons chaleureusement notre honorable ami, nous applaudissons aux marques de distinction dont il est l'objet.

Ces honneurs sont chez lui des récompenses.

Notre ancien commandant, M. le Lieutenant Taillefer, a cru devoir abandonner la vie calme et retirée qu'il menait depuis son mariage, pour rentrer dans la vie politique et y travailler au maintien des droits de ses compatriotes et coregionnaires de Manitoba.

M. Taillefer a été élu par acclamation dans le comité de Ste. Agathe, P. M., pour la chambre locale ; nous prions notre ancien Lieutenant d'agréer nos félicitations sincères et pour son arrivée dans la vie publique et pour son premier succès.

Nous espérons que l'accident, qu'on dit lui être arrivé à l'occasion de sa proclamation, sera sans suite.

Les journaux catholiques d'Europe ont reproduit les statistiques suivantes, touchant le journalisme :

L'Europe compte 13,960 publications périodiques sur lesquelles seulement 937, c'est-à-dire 1 sur 14, représentent les principes catholiques. Donc, sur 14 journaux l'on trouve en Europe un seul journal qui défend l'Eglise. C'est en Belgique que la presse catholique se trouve en plus grand nombre ; cependant sur 250 journaux, il n'y en a que 154 catholiques. En France, la proportion est de 42 sur 2,000 ; en Allemagne, 1 sur 13 ; en Italie, 1 sur 7, et en Espagne, 1 sur 8.

L'*Unità cattolica* fait suivre cette statistique assez douloureuse, des réflexions suivantes :

« Certes, si la cause de l'Eglise dépendait du nombre de journaux qui la défendent, elle se trouverait en de mauvaises conditions. Mais outre que l'Eglise catholique n'a point besoin du journalisme, et qu'elle a pu conquérir Rome et le monde entier sans journaux, cette même statistique est pour nous un grand encouragement et un titre presque nobiliaire ;

*Nolite timere, pusillus grex quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.* Nous sommes ce petit troupeau, appelé par saint Pierre Chrysologue *pusillus mundo, magnus Deo.* Et puisque nous sommes en si petit nombre nous combattons avec plus de courage et de persévérance. Oui nous combattons à l'ombre du Vatican, sous le patronage de saint Pierre, défendant son successeur, nous rappelant les paroles du même Chrysologue : *Pusillus grex vicit ac fregit tot genera bestiarum quot diversitate subdedit jugo Christi nationum.* Nous répéterons le cantique des pèlerins français à Chartres :

Sur la barque de Pierre,  
Chrétiens, voguons en paix ;  
L'Eglise, notre mère,  
Ne périra jamais !

Le comité chargé de recevoir les souscriptions pour le monument de Pie IX, a l'intention de clore sa liste en janvier prochain ; d'après la publication qui en a été donnée dans la *Minerve*, le chiffre de sommes rentrées jusqu'à cette heure, s'élève à 256 piastres.

### De la souveraineté temporelle du Pape (1).

Jésus-Christ a accompli le plus grand acte de la puissance royale en donnant une constitution à son royaume. Il pose la loi fondamentale de son gouvernement par les paroles suivantes que nous lisons en St. Luc (2) : Les rois des nations dominant sur elles, et ceux qui sont les plus puissants parmi eux les traitent avec empire et ont un pouvoir absolu sur elles ; et ils se font appeler bien-fauteurs. Il n'en sera pas ainsi parmi vous ; mais que celui qui est le plus grand parmi vous devienne comme le plus petit ; et que celui qui gouverne soit comme celui qui sert.—Ainsi après avoir blâmé la domination des rois des nations il prescrit la douceur et l'humilité dans ceux qui devront gouverner et s'asseoir après lui sur le trône de David. C'est un précepte perpétuel que le Pontife-roi qui siège à Rome a toujours observé, à commencer par le premier pape St. Pierre qui dit après le Sauveur : « Faites paître le troupeau de Dieu qui vous est commis, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection toute volontaire qui soit selon Dieu ; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée ; non en dominant sur l'héritage du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau, du fond du cœur. » (3)

Après avoir posé la loi fondamentale de son royaume, il en règle la constitution en déterminant celui qui doit régner après lui et gouverner visiblement son royaume : « Pierre... je te donnerai les clefs du royaume des cieux, » c'est-à-dire *le souverain pouvoir dans l'Eglise* qui est ce royaume. Bien souvent dans l'écriture l'Eglise est appelée le royaume des cieux.

Jésus-Christ s'est constitué avec son Eglise indépendant de César même au temporel. Nous lisons en effet en Saint Mathieu (4) : « Jésus et les Apôtres étant venus à Carphanatim, ceux qui recevaient le tribut des deux drachmes vinrent dire à Pierre : Votre maître ne paie-t-il pas le tribut ? Il leur répondit : Oui, et étant entré dans la maison Jésus le prévint et lui dit : Simon, que vous en semble ? De qui est-ce que les rois de la terre reçoivent les tributs et les impôts ? est-ce de leurs propres enfants ou des étrangers ? Des étrangers, répondit Pierre. Jésus lui dit : les enfants son donc exempts. Mais afin que nous ne les scandalisons pas, allez-vous-en à la mer et jetez votre ligne ; le premier poisson que vous tirerez de l'eau, prenez-le et lui ouvrez la bouche ; vous y trouverez une pièce de quatre drachmes que vous prendrez et que vous leur donnerez pour moi et pour vous. »

UN SOLDAT DU PAPE.

(à suivre).

(1) Voir les nos. de décembre, janvier, mars, juin, juillet, août, septembre et novembre du *Bulletin*.

(2) XXII, 25, 26.

(3) Epître de St. Pierre, V, 2, 8.

(4) XVII, 23 et suiv.